

jour d'hui la victoire qu'ils prétendent avoir remportée, de même les citoyens d'Ontario qui célèbrent cette victoire sur sir Wilfrid Laurier, creusent, à leur insu peut-être, la fosse des institutions britanniques au Canada et travaillent à nous ramener à cinquante ou soixante ans en arrière, alors qu'une province était en armes contre l'autre, et qu'on n'entrevoit pas de solution possible aux difficultés au milieu desquelles nous nous débattons.

L'honorable député du comté de Québec (M. Robitaille) est bien jeune; il n'est âgé que de 24 ans, je crois; il a fait une très belle lutte, comme le prouve son élection, mais je n'ai rien vu dans son programme qui fut de nature à creuser la fosse des institutions britanniques au Canada. J'espère que l'honorable premier ministre nous dira que ces craintes du ministre de la Justice ne sont pas fondées. Car si elles l'étaient, nous serions à la veille d'une crise très grave et ce serait une preuve des grands talents de l'honorable député dont nous avons salué hier l'arrivée parmi nous, d'avoir pu, à un âge si tendre, creuser la fosse des institutions britanniques dans ce pays. Cela ne ferait peut-être pas l'éloge de son jugement, mais personne ne nierait que ce serait un hommage rendu à son énergie et à ses talents. Si nous pouvons seulement tourner cette énergie et ces talents dans la bonne voie, que ne pouvons-nous pas attendre de lui, dans un avenir rapproché?

L'honorable député qui a proposé l'adresse en réponse au discours du trône, a parlé du grand travail accompli par l'honorable premier ministre. Il n'a rien dit de ce qu'il avait fait dans l'opposition; il s'est contenté de nous rappeler ses hauts faits depuis qu'il exerce le pouvoir. J'ignore si cela a été fait intentionnellement et l'honorable député de Lambton daignera peut-être un jour nous en informer. Mais si l'honorable premier ministre a pu faire tant de choses pour son pays, que ne devons-nous pas attendre du jeune représentant du comté de Québec, si nous parvenons à le diriger dans la bonne voie?

Mais il ne paraît pas être le seul coupable. Un peu plus loin dans le compte rendu du "Globe", on lui reproche d'avoir un très vilain allié, car l'honorable ministre de la Justice ajoute :

A qui le Canada doit-il de la reconnaissance, si ce n'est à sir Wilfrid Laurier, pour une mesure qui lui a valu les attaques de faux amis comme Bourassa, qui se disaient ses alliés?

Dans la pensée de l'honorable ministre de la Justice cette phrase est peut-être destinée à dégager quelque peu la responsabilité de l'honorable député du comté de Québec, pour la reporter sur l'honorable député de Labelle (M. Bourassa). Quoi qu'il en soit, il me semble qu'en prévision de la crise prédite par le ministre de la Justice, l'honorable premier ministre se fera un devoir de donner des explications de nature à nous rassurer.

L'honorable premier ministre en 1897, et l'honorable ministre de l'Agriculture, en

deux occasions subséquentes, ont répudié tout traitement privilégié accordé par l'Angleterre aux produits canadiens. Nous avons appris par les journaux, mais par les journaux seulement, que des négociations ont été engagées entre le gouvernement canadien et le gouvernement australien et que le gouvernement du Canada a apporté quelque négligence à répondre aux avances du gouvernement australien. L'honorable premier ministre devra nous dire s'il est vrai que des négociations ont été engagées et si son gouvernement a été négligent dans une affaire aussi importante; j'espère qu'il ne manquera pas de nous fournir ces renseignements lorsqu'il prendra la parole après-midi.

L'honorable ministre de la Justice se pose en défenseur irréductible du domaine public. Je ne fais pas allusion à des opinions qu'il aurait pu émettre dans des conversations privées, mais à ses déclarations publiques. J'ai ici un prospectus abrégé, de la "Southern Alberta Land Co." qui semble dire que cette compagnie possède 390,000 acres de terre dans l'Alberta orientale et que 380,575 acres ont été acquis par la compagnie à la suite d'un marché avec la couronne, à la date du 26 juin 1906, au prix de \$3 l'acre, dont \$2 par acre feront retour à la compagnie quand elle aura fait des dépenses équivalents en travaux d'irrigation. Il paraîtrait de plus que ces terres, une fois irriguées, auront une valeur marchande de \$20 à \$25 l'acre et que les travaux d'irrigation coûtent de \$6 à \$10 l'acre; le prospectus ajoute que les taux exigés par la compagnie pour la fourniture de l'eau aux cultivateurs, suffiront aux frais d'entretien des travaux. A tout prendre, il semblerait que les intéressés dans cette entreprise réaliseront un joli bénéfice de la vente de ces terres.

J'aimerais à savoir si le Gouvernement, avant d'accorder cette concession, a étudié sérieusement la question d'entreprendre lui-même l'irrigation de ces terres, soit au moyen d'une commission ou autrement, et de faire bénéficier les habitants du pays de la plus-value qui, aux termes de cet arrangement, ne profitera qu'aux heureux spéculateurs qui font partie de cette compagnie.

L'honorable ministre de l'Intérieur (M. Oliver) en consentant à un arrangement de cette nature, ne semble guère tenir ses promesses de la dernière session, et nous nous attendrons à avoir de lui des explications complètes sur cette affaire.

J'aimerais aussi à savoir quelle position occupe actuellement M. W. T. R. Preston, dans le service public. L'an dernier une motion à son sujet a été déposée devant la Chambre. Plusieurs membres de la droite ont pris la parole sur cette motion qui demandait sa démission et l'honorable député de Wellington-sud (M. Guthrie) entre autres, a fortement insisté pour obtenir du Gouvernement la promesse expresse d'une enquête complète et sévère sur toutes les questions au sujet desquelles M. Preston